

	<b>TOTAL / 15</b>
<b>Le rattachement hiérarchique :</b>	
L'autorité territoriale (10 points)	
Le directeur général (8 points)	
Le directeur/ Chef de pôle (5 points)	
Le responsable de service (3 points)	
	<b>TOTAL / 10</b>
<b>Le mode d'accès dans le grade :</b>	
Concours (10 points)	
Examen professionnel (8 points)	
Promotion interne/ avancement (5 points)	
	<b>TOTAL / 10</b>
<b>L'ancienneté de la dernière promotion/ du dernier avancement :</b>	
Aucune promotion (10 points)	
+ de 10 ans (8 points)	
De 6 à 8 ans (6 points)	
De 3 à 5 ans (4 points)	
- de 2 ans (1 points)	
	<b>TOTAL / 10</b>
<b>Formation/ Préparation concours (sur une période de 5 ans) :</b>	
+ de 5 jours (5 points)	
- de 5 jours (2 points)	
	<b>TOTAL / 5</b>
<b>Diplômes- titre homologué obtenus et VAE :</b>	
De niveau V : DNB, CAP, BEP.... (5 points)	
De niveau IV : BAC, BP, BT, DAEU.... (7 points)	
De supérieur au niveau IV : BTS, DUT, licence, master.... (9 points)	
Dépôt du livret 1 de VAE (attestation de recevabilité), (3 points)	
	<b>TOTAL / 9</b>
<b>Activités dans le domaine associatif, syndical :</b>	
+ de 10 ans (5 points)	
De 6 à 8 ans (4 points)	
De 3 à 5 ans (3 points)	
- de 2 ans (1 point)	
	<b>TOTAL / 5</b>
	<b>TOTAL / 89</b>
<b>TOTAL GENERAL ...../184</b>	

En cas d'égalité de points entre plusieurs agents, ils seront départagés selon l'ordre de priorité suivant :

1. Exercice des missions (appréciation par l'autorité sur les éléments liés à l'exercice des missions)
2. Formation (formations accomplies par l'agent : formation continue, adéquation au métier exercé)